

**Avis relatif à un recrutement de personnes reconnues en situation de handicap
par la voie contractuelle donnant vocation à titularisation, sur la base des dispositions de
l'article L352-4 du Code général de la fonction publique au Ministère de la Transition
écologique – Direction générale de l'aviation civile**

Session 2025

Un recrutement de personnes en situation de handicap dans le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (IEEAC) est prévu au titre de l'année 2025.
Le nombre de places offertes au recrutement est fixé à 1.

Corps	Niveau de diplôme requis	Date d'ouverture des inscriptions	Date limite d'envoi des dossiers de candidature	Entretiens de sélection	Date d'affectation
Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile (IEEAC)	Diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur ou diplôme de niveau équivalent, prioritairement dans l'une des spécialités suivantes : informatique (génie logiciel, interfaces hommes machines, conception systèmes et réseaux, sécurité des systèmes d'information), construction mécanique ou aéronautique, électronique et télécommunications, automatique, transport aérien, sûreté de fonctionnement et éco-ingénierie.	21 juillet 2025	15 septembre 2025	A compter du 29 septembre 2025	A définir

I – INSCRIPTION

1. Conditions d'inscription

Les candidats ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation ;
- Jouir de leurs droits civiques ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire.

2. Modalités d'inscription

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae précisant leur formation et leurs compétences ;
- Les copies des diplômes ;
- Une pièce d'identité française ou européenne en cours de validité ;
- Toute attestation pertinente justifiant des expériences professionnelles, du niveau en langues étrangères, des stages et des formations diplômantes, actuels et antérieurs, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat (stages, attestation de chômage, etc.) ;
- Un justificatif de la reconnaissance du handicap en cours de validité¹.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Le dossier de candidature est à transmettre **au plus tard le 15 septembre 2025 à 23h59**, terme de rigueur, soit :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : concours-techniques-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr ou
- Par voie postale sous pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
Secrétariat général
Bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines
Division du recrutement (SG/SDCRH/GCRH) – Bureau 5007
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne sera pas pris en considération.

II – PROCÉDURE DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Les candidats veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés. Les personnes sélectionnées seront convoquées à des entretiens individuels.

¹ Conformément à l'article L. 5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas :

- Les agents titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les personnes mentionnées à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Conformément au décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion, la copie de la carte d'invalidité délivrée avant le 1er juillet 2017 constitue également un justificatif recevable.

Les personnes retenues à la suite des entretiens individuels de sélection seront auditionnées par la commission de recrutement qui établira la liste des candidats admis. Les candidats ayant participé aux entretiens individuels seront informés des résultats.

Les candidats présentant un handicap nécessitant un aménagement lors de l'entretien de recrutement devront effectuer une demande auprès de la Référente nationale handicap, Mme Natalia DE CASTRO (natalia.de-castro@aviation-civile.gouv.fr), dès réception de la convocation à la procédure de sélection.

Les entretiens de sélection se dérouleront au 50 rue Henry Farman, 75015 PARIS
A compter du 29 septembre 2025

Pour plus d'informations, contacter Mme Mélanie LAURAIN, Chargée de corps des IEEAC (melanie.laurain@aviation-civile.gouv.fr).